

NOTE DE PRÉSENTATION DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Séance du 04/12/ 2017

Point 3 :

Présentation du projet d'arrêté portant application au corps des ingénieurs de recherche, des ingénieurs d'études, des assistants ingénieurs et des techniciens de recherche relevant du ministère de la culture des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP, les comités techniques compétents sont systématiquement consultés pour toute adhésion au dispositif. C'est à ce titre qu'est présenté, pour avis, un projet d'arrêté permettant l'adhésion au RIFSEEP, à titre rétroactif, compter du 1er septembre 2017 des quatre corps de la filière recherche du ministère de la Culture (les ingénieurs de recherche, les ingénieurs d'études, les assistants ingénieurs, les techniciens de recherche).

Trois groupes de travail ont été organisés avec les représentants des personnels les 15, 28 mars et 26 avril 2017.

Evolution / état d'avancement

Les arrêtés interministériels définissant les plafonds et planchers pour ces 4 corps ont été publiés le 24 mars 2017.

Une première campagne de revalorisation indemnitaire des agents de cette filière a été réalisée sur la fin d'année 2017.

Calendrier / prochaines échéances

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Publication de l'arrêté d'adhésion.
- Transmission des projets d'annexes à la note de gestion indemnitaire ministérielle au CBCM pour visa
- Publication des annexes à la note de gestion indemnitaire ministérielle
- Notification individuelle aux agents du groupe de fonctions auquel appartient leur poste.

Liste des documents communiqués

- Projet d'arrêté d'adhésion
- Projets (x4) d'annexes à la note de gestion indemnitaire ministérielle